



Comment occupes-tu ton temps libre ?

L'article 31 de la Convention relative aux droits de l'enfant stipule :

La participation de chaque enfant aux loisirs, à la vie culturelle et artistique, avec le soutien de l'État

(1) Les Etats parties reconnaissent à l'enfant le droit au repos et aux loisirs, de se livrer au jeu et à des activités récréatives propres à son âge, et de participer librement à la vie culturelle et artistique.

(2) Les Etats parties respectent et favorisent le droit de l'enfant de participer pleinement à la vie culturelle et artistique, et encouragent l'organisation à son intention de moyens appropriés de loisirs et d'activités récréatives, artistiques et culturelles, dans des conditions d'égalité.

Ton devoir : Repense à mercredi dernier et réfléchis à la façon dont tu as passé cette journée. Repasse toute la journée dans ton esprit et rappelle-toi les différents moments qui se sont produits ce jour-là. Maintenant, **écris** aussi précisément que possible dans l'horloge ce que tu as fait, de quand à quand, et **étiquette-le** en conséquence (par ex. manger, dormir, nager).

Quelle proportion de ce temps était du temps libre au sens de l'article 31 de la Convention relative aux droits de l'enfant ?

Dans un deuxième temps, **examine** de plus près les zones où tu as eu du temps libre. Comment est-ce que tu les classerais ? Repos, activités ludiques (jeu) ou activités artistiques/-culturelles ? **Colorie** maintenant ces zones dans les couleurs appropriées. Les couleurs des trois zones sont indiquées ci-dessous.

